

## Les non-dits de l'attentat en 1994 contre l'avion transportant Habyarimana et Ntaryamira

Sud Radio, 22 avril 2021 Charles Onana : "L'affaire de l'attentat est restée comme un tabou !" À l'occasion de son livre, *Enquêtes sur un attentat. Rwanda, 6 avril 1994* aux éditions L'Artilleur, Charles Onana est revenu au micro d'André Bercoff sur l'attentat du 6 avril 1994, qui a conduit au génocide des Tutsis et à la mort de plus d'un million de personnes.

Docteur en science politique et spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs et des conflits armés, Charles Onana, a invité André Bercoff le 22 avril 2021 sur Sud Radio dans son rendez-vous du 12h-13h, "Bercoff dans tous ses états" pour parler de son dernier livre *Enquêtes sur un attentat. Rwanda, 6 avril 1994* aux éditions L'Artilleur. Charles Onana : "On ne comprend pas pourquoi le tribunal a tout fait pour essayer de se désresponsabiliser dans ce dossier" Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana membre de l'ethnie des Hutus et le président du Burundi Cyprien Ntaryamira est abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali. Plus de 20 ans après on ignore encore qui est à l'origine de cet attentat. Dans son livre *Enquêtes sur un attentat. Rwanda, 6 Avril 1994*, Charles Onana revient sur les enquêtes et les non-dits de cet événement marquant. Il estime qu'aujourd'hui, on sait qui étaient les auteurs de cet attentat "mais que l'on ne veut pas que cela se sache". Charles Onana rappelle qu'il aura fallu attendre que les veuves des Français morts dans l'attentat saisissent la justice française pour qu'une enquête soit enfin ouverte. "On a ouvert des enquêtes sur le génocide mais l'affaire de l'attentat est restée comme un tabou dans ce dossier parce que les veuves françaises ont saisi la justice de leur pays que finalement le dossier a été confié au juge Bruguière" explique le spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs. "L'attentat ayant été commis le 6 avril 1994, il y avait une partie du mandat du tribunal" Pour Charles Onana, le plus incompréhensible dans cette histoire, c'est l'acharnement à faire preuve le Tribunal Pénal International (TPI) pour se dessaisir de l'affaire de l'attentat, alors même que les accusés Hutus jugés pour le génocide réclamaient qu'une enquête soit menée. À cette époque le colonel Hutu Théoneste Bagosora, considéré comme "le cerveau du génocide" était aussi accusé d'avoir planifié l'attentat afin de prendre le pouvoir et de mener une répression qui se transformera en génocide à l'encontre des populations Tutsies. Le TPI a refusé de mener l'enquête que les accusés demandaient. Le TPI a estimé que cette enquête n'entrait pas dans le cadre de son mandat d'action. Une décision étrange puisque comme le rappelle Charles Onana : "le mandat du TPI demandait que l'on poursuive tous les crimes ayant été commis au Rwanda entre le 1er janvier et 31 décembre 1994. Donc l'attentat ayant été commis le 6 avril 1994, il faisait partie du mandat du tribunal." "Ce jour-là, il était en train de boire un verre avec les Casques bleus de l'ONU" Investi de l'affaire par la justice française, le juge Bruguière a commencé son enquête avec le colonel Théoneste Bagosora, afin de déterminer s'il pouvait être réellement à l'origine de cet attentat. Et ce jour-là, il était en train de prendre un verre avec les Casques bleus de l'ONU qui l'avaient invité. Alors pour quelque chose qu'on ne sait pas si c'est un attentat ou un coup d'état, c'est tout de même étrange de choisir ce jour-là pour aller boire un verre avec les Casques bleus" estime Charles Onana. Ainsi, d'autres pistes comme une origine Tutsie de cet attentat auraient dû être suivies par le TPI selon Charles Onana qui rappelle que le procureur du TPI, Carla Del Ponte, avait dit : "si ce sont les hommes de Paul Kagame, c'est-à-dire l'actuel président Tutsi du Rwanda, qui ont abattu cet avion, il faudra reconnaître la responsabilité du génocide" Cliquez ici pour écouter l'invitation d'André Bercoff dans son intégralité en podcast.